

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier tenue le lundi, 10 avril 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. Par ailleurs, aucun contribuable n'y assiste.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du règlement numéro 208-17 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

17-04-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 208-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a adopté, le 6 février 2017, le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU qu'il est nécessaire que les articles 3 et 6 soient amendés, notamment pour y préciser les montants de subvention versés par le programme FEPTÉU;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 3 avril 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du projet de règlement;

ATTENDU que ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement d'amendement numéro 208-17;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu que le règlement numéro 208-17, amendant le règlement d'emprunt
numéro 201-16 afin d'y préciser les montants de subvention provenant du
programme «Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées» (FEPTEU),
soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

17-04-126

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu de lever la séance à 19h33.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du
présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune
des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon